

PRADINES

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Mai 2021

1 – Transfert du site de Clédat à la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources (V2M) :

M. le Maire rend compte de la réunion concernant le Site Naturel de Clédat, organisée à l'initiative du Président Philippe JENTY, à laquelle participaient la Trésorière de Bugeat, la Présidente du Syndicat de Clédat et les Maires de Grandsaigne, Bonnefond et Pradines.

Il rappelle que le Conseil Communautaire de V2M a reconnu en date du 15 mars 2021 l'intérêt touristique communautaire du Site Naturel de Clédat, propriété du Syndicat de Clédat.

Il convient donc que le Syndicat de Clédat et les trois communes, membres du Syndicat de Clédat, confirment leur souhait afin d'organiser ce transfert de compétence, dans les meilleurs délais, d'autant que la toiture de la chaumière, effondrée à la suite des dernières chutes de neige, doit être réparée et les ruines bâties sécurisées.

De plus, le Syndicat de Clédat ne dispose que de moyens financiers limités, à travers les contributions des trois Communes, au regard des besoins inhérents au développement du site de Clédat (édification de la couverture d'une "grange à outils") contrairement à V2M qui finance déjà des projets culturels et touristiques conséquents, notamment les fouilles du Prieuré de Soudaine- Lavinadière, le Temple de Madranges ...

C'est pourquoi le Syndicat de Clédat, les Communes de Grandsaigne, Bonnefond et Pradines doivent prendre une délibération de principe sur le transfert immédiat et en pleine propriété du site de Clédat afin de permettre à la Communauté d'accepter cette nouvelle compétence.

Une discussion s'engage entre les conseillers municipaux :

Eric PENEL fait connaître **son opposition** à la dissolution du Syndicat et au transfert du site de Clédat : il rappelle la position unanime des trois conseils municipaux en 2016. Il pense que le Syndicat pourrait faire appel à des donateurs puisque V2M ne peut lui apporter des concours financiers pour ses projets.

Marc BEYSSERIE souligne que les contribuables des trois communes participent déjà au financement des projets touristiques communautaires sans avoir la moindre aide de V2M en retour.

Il en résulte **une inégalité fiscale pour nos contribuables qu'il faut corriger** par le transfert du site de Clédat. De plus, les charges d'entretien du site seront supportées par V2M au lieu des trois Communes, soit quelques recettes pour le SIVAPCOR et Bonnefond.

Le Maire insiste pour que **les Conseillers qui participent aux Commissions Culturelle et Touristique de V2M suivent attentivement le devenir du site de Clédat.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PRADINES,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 Mars 2021 actant l'intérêt communautaire du Site Naturel de Clédat, situé sur la Commune de Grandsaigne et propriété du Syndicat de Clédat,

CONSIDERANT l'urgence de la réalisation des travaux de rénovation de la toiture de la chaumière et de la cristallisation des ruines bâties du site,

**Après en avoir délibéré, à la majorité absolue,
Par six voix pour et un vote contre (Eric PENEL)**

1°/ DEMANDE que le site de Clédats, situé sur le territoire de la Commune de Grandsaigne et propriété du Syndicat de Clédats, soit transféré immédiatement et en pleine propriété à la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources, au regard de l'urgence à la réalisation des travaux de rénovation de la toiture de la chaumière et de cristallisation des ruines bâties du site.

2°/ DEMANDE, en outre, qu'à l'avenir, toute décision relative au développement du Site de Clédats continue à être prise en concertation avec les trois communes de Grandsaigne, Bonnefond et Pradines.

2- Questions diverses :

Mise en place de ralentisseurs dans la traversée du Bourg :

les Conseillers, unanimes, déplorent les excès de vitesse dans la traversée du Bourg et demandent avec insistance la mise en place de ralentisseurs dans le bourg, sauf Eric qui désapprouve cet équipement.

Pose de Panneaux "Attention Enfants"

au Mazaleyrat et à Peyrat où il y a de nombreux enfants pendant les vacances.

Acquisitions de terrains par la SAFER

Dès lors où la Mairie aura connaissance d'acquisitions de terrains par la SAFER, l'avis sera apposé dans les villages concernés, à charge par les propriétaires éventuellement intéressés de contacter la SAFER.

Débardage dans le secteur de Tras-le-Chassagnoux

Le Conseil note avec satisfaction que l'entreprise Guy ITURRIA a procédé au débardage des bois et a remis en état les chemins conformément à l'autorisation municipale.

Circulation d'engins motorisés dans les chemins ruraux et pistes forestières

Des propriétaires demandent que la circulation des motos, quads... soit mieux réglementée car les conducteurs ne respectent ni les propriétés privées, ni les limitations de vitesse en traversant les villages.

Escal'arbres

Comme l'été dernier, le site de la Tine accueillera du 15 juin à la fin Août, l'escal'arbres.

Véhicules électriques

La Diège a considéré prématurées les demandes de prise pour recharger des véhicules électriques

Rocher de la Tine

Un rocher qui surplombe l'escalier central sur le circuit de la Tine est entrain de riper. Afin de prévenir tout accident une interdiction a été immédiatement mise en place. Une entreprise de travaux publics doit intervenir prochainement.

Vu la Secrétaire de séance,

Le Maire de Pradines.